

Procès-verbal de la réunion n° 14 du Conseil d'Administration du 8 mai 2018

Présents : Mmes C. Dupuis, I. Delrue, MM JP. Delchef (*Président*), M. Collard, P. Flament, J. Nivarlet (*vice-président*), B. Scherpereel, JP Vanhaelen, L. Lopez (*Secrétaire général*).

Excusés : C. Porphyre (*maladie*), A. Geurten (*motif familial*)

La réunion, qui se tient à Jambes, débute à 18h00.

0. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé est accepté par les membres du conseil d'administration.

1. New Belgium Basketball

1.1. Rapport des réunions des groupes de travail

1.1.1. Statuts de la nouvelle fédération nationale

Ils ont été expédiés à la FIBA et le retour est attendu prochainement

1.1.2. Convention league :

Accord sur les termes de la proposition présentée par la ligue.

1.1.3. Compétition :

Une réunion aura lieu avec les clubs de D1 dames dans les prochains jours

1.1.4. BNT :

Il n'y a pas eu de réunion.

1.1.5. Marketing :

La réunion qui était prévue le 26 avril a été reportée. Aucune autre date n'a été proposée.

2. Gestion financière des départements

Le dossier est reporté à la saison prochaine

3. Projet de l'arbitrage Prombas 2018-2019

Le président du NDR explique la nouvelle base de travail proposée via le document reçu, notamment :

- Introduire la mécanique à 3 arbitres en TDM1
- Instaurer un nouveau cadre relationnel avec la PBL

- Améliorer la qualité de l'arbitrage en TDW1
- Formation des officiels de table

Le projet a été présenté à la BVI. Une réponse partielle a été donnée. Le dossier en cours

4. Projet informatique 2018-2020.

Le président de la commission informatique présente le projet qui est approuvé par le CDA, les modalités financières devant encore être affinées.

5. Réforme du championnat régional jeunes

5.1. Courrier reçu de l'Olympic Mont-sur-Marchienne

Le nouveau règlement révèle que, pour obtenir le statut d'espoir sportif, il faut nécessairement être repris dans les sélections régionales. Afin d'entrevoir une solution pour les titulaires actuels du statut d'espoir sportif mais qui pourraient le perdre suite à la modification du règlement, le conseil d'administration s'accorde pour rechercher une solution transitoire après avoir entendu l'avis de la direction technique.

5.2. Nouvelles catégories à Liège et BBW

La présidente du département informe le conseil d'administration des nouvelles catégories créées dans ces deux provinces et les conséquences qu'elles pourront avoir sur le projet régional.

6. Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 avril 2018

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité le procès-verbal n° 13 de la réunion du conseil d'administration du 09/04/2018 publié dans la newsletter 742 du 20/04/2018.

7. Suivi des décisions prises lors de la réunion du 19 mars 2018

7.1. Courrier du secrétaire général

Les membres du CDA ont pris connaissance du courrier expédié.

7.2. Courrier du président – Spirou Ladies Charleroi

Les membres du CDA ont pris connaissance du courrier de réponse du président au club.

7.3. Réaction de la commission législative sur l'article PC60

Possibilité de jouer après 16h en jeunes. La commission législative a pris note des problèmes que cette modification statutaire pourrait engendrer au niveau de la désignation des arbitres.

7.4. Nomination de membres des organes judiciaires

Le président recommande d'envoyer la confirmation des nominations des nouveaux membres des organes judiciaires afin qu'ils puissent siéger sans délai.

7.5. Compensation des BNT 2017 jeunes

Le président présente les résultats de la réunion de concertation qui a eu lieu avec la VBL et l'accord de cette dernière sur les modalités de règlement.

7.6. Règles FIBA

Le CDA confirme les dispositions de la saison dernière concernant les équipements à savoir la suspension de l'application des nouvelles règles pour toutes les compétitions nationales, régionales et provinciales.

8. Préparation de l'assemblée générale du 23 juin 2018

8.1. Rétroplanning

Le président rappelle les échéances.

8.2. Rapport du département coupes

Le rapport est approuvé moyennant deux petites adaptations.

8.3. Propositions de modifications statutaires

8.3.1. PA32 et PF 10

Le conseil d'administration marque son accord, à l'unanimité, sur les propositions de modifications statutaires présentées par le trésorier général.

Il charge en outre le secrétariat général de recueillir les informations des provinces sur le nombre d'équipes qui ont terminé le championnat 2017-2018.

8.3.2. PA75 quater

Le conseil d'administration marque son accord, à l'unanimité, sur les propositions de modifications statutaires présentées par la présidente du département championnat.

8.3.3. Partie juridique

Le conseil d'administration marque son accord, à l'unanimité, sur les propositions de modifications statutaires présentées par le président dont certaines ont été initiées après la session de formation des membres des organes judiciaires qui a eu lieu le 21 avril 2018

9. Compétences administratives du conseil d'administration

9.1. Situation au CP Liège et à la CFA

Le président donne des informations sur la situation du dossier.

9.2. Cooptation au CP Namur

Le conseil d'administration marque son accord sur la demande de cooptation de Mr Deleuze Marvin et rappelle qu'il devra présenter sa candidature pour la prochaine assemblée provinciale.

9.3. Nouveau club AS Quiévrain(noise)

Les documents sont rentrés. Le club est en ordre. Les membres acceptent et souhaitent la bienvenue au nouveau club. Parrain : Bernard Scherpereel

9.4. Nouveau club OLL Night

Sous réserve du dépôt des statuts au greffe du tribunal de commerce, les membres acceptent et souhaitent la bienvenue au nouveau club. Parrain : Jean-Pierre Delchef

9.5. PA88bis fusion La Chenaie – Rallye Longchamp

Moyennant la réception du rapport écrit des 2 observateurs, le conseil d'administration entérine la fusion entre les 2 clubs.

9.6. PA75 ter : BC Herve Battice (1741) – Royal Liège Atlas Athénée Jupille (0057)

Les membres du conseil d'administration entérinent l'apport de la R1 d'Herve-Battice au club de Royal Liège Atlas Jupille.

9.7. PA75 quater : Royal Liège Atlas Athénée Jupille (0057) – Elan Fexhe (1605) – Royal Spa BC (0091) – RBC Haneffe (1034)

Les membres du conseil d'administration entérinent la création d'une équipe régionale U19 par les 4 clubs, sous réserve que les conventions précisent quel club conservera les droits d'inscription en cas de disparition de l'équipe régionale commune.

L'équipe régionale créée évoluera sous les couleurs du club Royal Liège Atlas Athénée Jupille (0057)

9.8. PA75 quater : RBC Haneffe (1034) – Liège Panthers (2699)

Les membres du conseil d'administration entérinent la création d'une équipe régionale U14 filles par les 2 clubs, sous réserve que la convention précise quel club conservera les droits d'inscription en cas de disparition de l'équipe régionale commune.

L'équipe régionale créée évoluera sous les couleurs du club Liège Panthers (2699)

9.9. PA75 quater : RBC Pepinster (0046) – RABC Ensival (0493) – BC Herve Battice (1741) – Basket Development Academy (2708)

Les membres du conseil d'administration entérinent la création d'une équipe régionale U14 garçons par les 4 clubs sous réserve que la convention précise quel club conservera les droits d'inscription en cas de disparition de l'équipe régionale commune.

L'équipe régionale créée évoluera sous les couleurs du club Basket Development Academy (2708)

9.10. Courrier CP BBW (1)

Le conseil d'administration a reçu un courrier du CP BBW qui sollicite la possibilité d'inscrire plusieurs équipes d'un même club dans une même division, La demande n'est pas acceptée par une majorité de membres du CdA.

9.11. Courrier CP BBW (2)

Le conseil d'administration a reçu un autre courrier du CP BBW qui sollicite une dérogation à l'article 75 ter afin de permettre un transfert d'activités d'un de ses clubs qui désire ne plus être aligné en R2. Le conseil d'administration ne peut accepter la demande, vu que la place vacante a déjà été présentée aux premières provinces bénéficiaires de l'application de l'article PC 62.

9.12. Demande de dérogation Dinant – Cassart

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une requête du club pour que la joueuse, qui est U16, puisse prêter en U14, la saison prochaine.

Le conseil d'administration décide, à l'unanimité, de ne pas accorder la dérogation, qui est contraire au règlement AWBB.

10. Compétences judiciaires du conseil d'administration

10.1. Nomination des membres Ad Hoc

Comme suite à la demande du Procureur régional, les membres du CDA approuvent à l'unanimité la désignation de Monsieur Jacques MEURICE (CJ NAMUR) membre Ad Hoc afin de siéger au CJ REGIONAL lors de la séance du 02/05/2018

10.2. Rapport de la session de formation du 21/04/2018

Le président fait rapport de la session de formation qu'il a organisé le 21 avril 2018. Les participants ont apprécié l'initiative et ont souhaité qu'elle puisse s'inscrire dans la durée. Un certain de propositions de modifications statutaires y ont été débattues.

11. Trésorerie générale

11.1. Situation financière au 30 avril 2018

Le trésorier général présente l'évolution de la situation.

11.2. Budget 2018 des BNT

Le président présente le budget des équipes nationales qui a été approuvé pour la prochaine campagne et les modalités de financement.

11.3. Demande de subside pour la participation au championnat du monde scolaire

JP Vanhaelen demande au CDA la possibilité de subvenir à raison de 500 € pour la participation au championnat du monde scolaire qui se déroulera à Belgrade le 23 juin

Le CDA marque son accord sur la demande.

12. Gestion du Personnel

12.1. Courrier du Ministre Jeholet

L'AWBB a reçu un courrier du Ministre de l'emploi de la Région Wallonne annonçant la réforme du statut des APE. Il conviendra que le CdA reste attentif à l'évolution du dossier

12.2. Avenant au contrat de Madame V. DURY

Madame Viviane Dury a sollicité une adaptation de son contrat de travail par un passage d'un temps plein vers des prestations à 4/5 à partir du 1er mai 2018.

Le président et le secrétaire général ont examiné la demande et proposent au conseil d'administration de répondre favorablement à la demande.

Le conseil d'administration marque son accord sur la demande.

12.3. Contrat à durée déterminée de Mademoiselle Maud BOURMANNE

Afin de soulager Véronique Laurent pendant l'organisation du championnat d'Europe de basket en chaises, le président et le secrétaire-général proposent d'engager mademoiselle Maud Bourmanne pour une durée de 3 mois (avril – juin 2018).

Il est proposé au conseil d'administration d'accepter l'engagement à durée déterminée.
Les membres du CDA expriment, à l'unanimité, un avis favorable

12.4. Fin de contrat de Jan Callewaert

Monsieur Jan Callewaert souhaite mettre fin à son contrat au 31 juillet 2018.

Il est proposé au conseil d'administration d'accepter la démission.

Au vu de l'heure et du nombre de points restant à traiter, les membres du CdA se proposent de s'envoyer le mardi 15 mai de 19h00 à 21h00.

La réunion se termine à 22 heures 40.

Pour le Conseil d'Administration,



Jean-Pierre **DELCHEF**
Président



Lucien **LOPEZ**
Secrétaire général

